

Infos Brèves MORETTE

VIE COMMUNALE



Bulletin d'informations municipales de Morette – Septembre 2020

Le mot du Maire

Chères Morettines et Morettins,

Nous traversons tous cette crise sanitaire de la COVID 19 comme nous le pouvons, aussi j'ai confiance en vous pour continuer à vous adapter afin de vous protéger vous et vos proches. Pour rappel, suite à un arrêté du préfet de l'Isère, le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dans un périmètre de 25 mètres aux abords des établissements scolaires.

L'été est maintenant terminé, beaucoup d'entre nous ne sont pas partis ou ont dû changer leurs destinations de vacances. On espère tous se rattraper l'an prochain.

Bientôt ce sera l'automne, avec la saison des noix.

Après la saison catastrophique de l'an dernier, j'espère pour nos agriculteurs que cette année, la récolte sera bonne.

Les choses évoluent au fil du temps sur notre commune : les travaux de la Mairie seront bientôt terminés, des modifications des priorités à droite sont en cours, le département a réalisé des travaux sur la route du col de Châtain, la fibre optique a pris du retard mais devrait arriver courant 2021. L'équipe municipale continue à travailler pour l'amélioration de notre quotidien.

Enfin Je tiens à remercier Mr Lucien Tavarès pour la photo de la première page de ces infos-Brèves.

Je vous rappelle qu'il est possible de prendre un rendez-vous avec le maire, un adjoint ou un conseiller municipal suivant vos besoins.

Le Maire
Franck DORIOL

MAIRIE – Horaires d'ouverture.

Les nouveaux horaires d'accueil du public sont :

- Le mardi matin de 8h30 à 12h30,
- Le jeudi après-midi de 14h à 18h
- Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 9h à 12h.

Pour les personnes justifiant l'impossibilité de venir à ces horaires, un rendez-vous sera possible un soir de semaine ou le samedi matin.

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 07 Juillet 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOU, maire.

Etaient présents

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Caroline EYSSARD PONCIER, Franck DORIOU, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents

Mr Eric DESPRES qui a donné pouvoir à M. Franck DORIOU

Mr Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 juin 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2020 – 20 : Commission Communale des Impôts Directs CCID

Suite à un changement du mode de nomination des commissaires, cette délibération est annulée et reportée au prochain conseil municipal.

DELIBERATION 2020 – 21 : Commission appel d'offres CAO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas recourir au scrutin secret.
- Désigne de nommer les membres de la commission d'appel d'offres, considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.
- Ont été élus avec 11 voix à la commission d'appel d'offres.

Titulaires	Suppléants
Caroline EYSSARD PONCIER	Joseph ALBANESE
Geneviève TORRALBA	Lionel CARLIN
Bastien SANGIORGIO	Didier TRICHARD

- Désigne le président de la CAO : Franck DORIOU, maire.

DELIBERATION 2020 – 22 : Convention de mutualisation des achats SMVIC.

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) propose de mutualiser ses achats de matériel de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie COVID-19.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'adopter la convention de mutualisation des achats de matériel de protection sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie COVID-19 avec la SMVIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter ladite convention annexée à la présente.

Questions diverses :

- Validation des devis de l'entreprise GENIN pour les travaux de la mairie.
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.
- Travaux de réfection de la route des Collines par le Département.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 01 septembre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, M. Eric DESPRES, Caroline EYSSARD PONCIER, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents

Monsieur Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2020 – 23 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser une décision modificative sur le budget primitif voté le 21 février 2020 par mouvements de crédits comme suit :

Désignation	Diminution	Augmentation
Dépenses fonctionnement		
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	2000.00	
Total D022 Dépenses imprévues Fonctionnement	2 000.00	
Dépenses investissement		
D 023 : Virement à la section Investissement		0.00
Total D023 Virement à la section Investissement		0.00
D 10226 Taxe d'aménagement		700.00
Total D010 Dotations Fonds Divers Réserves		700.00
D 1641 Emprunt en en euros		500.00
Total D16 Remboursement d'emprunt		500.00
D 2051 Concessions, droits similaires		222.00
Total D20 Immobilisations incorporelles		222.00
D 2156 Matériel d'incendie		2700.00
Total D21 Immobilisations corporelles		2700.00
D 66111 Intérêts réglés à l'échéance		2000.00
Total D66 Charges financières		2000.00
R 021 Virement de la section de fonctionnement		0.00
Total R021 Virement de la section de fonctionnement		0.00
R 10222 FCTVA		4122.00
Total R10 Dotations Fonds divers Réserves		4122.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2.

DELIBERATION 2020 – 24 : Convention SPS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et ses abords, il y a lieu de recruter un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé. Ce qui avait été fait une première fois avec le Bureau Veritas. Cependant La proposition du prestataire n'ayant pas été honorée, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention de reprise de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé de Monsieur Yannick HARRIER pour un montant de 4 720.00 euros HT soit 5 664,00 euros TTC selon les termes de ladite convention annexée à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention de reprise de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé de Monsieur Yannick CHARRIER pour un montant de 4 720.00 euros HT soit 5 664,00 euros TTC selon les termes de ladite convention annexée à cette délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire a signé tout document s'y reportant.

DELIBERATION 2020 – 26 : Frais de scolarité commune de Tullins en Ulis 1

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Tullins pour l'année 2018-2019,

Il informe le conseil municipal que cette participation a été fixé par délibération n°2019-7.10-104 du conseil municipal de Tullins en date du 26 septembre 2019 à sept cent euros par enfant soit 1 400.00 euros pour deux enfants pour l'année scolaire 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à la signer la convention de participation des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 à Tullins.
- demande à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

DELIBERATION 2020 – 25 : Commission Communale des Impôts Directs CCID

Monsieur maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (CCID).

Il précise que cette commission comprend :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission,
- Six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Propose les Six Commissaires Titulaires et Six Commissaires suppléants dans la liste ci-après :

Titulaires	Suppléants
Antoine MASSIT	Joël FAYS
Max DURET	Gilbert DEZANET
Hélène REYNAUD	Marie Thérèse GARAVEL
Bleuette BENRABAH	Eric MASSIT
Geneviève TORRALBA	Lyliane MUZELIER
Marie-Claire GEYMOND	Lionel CARLIN
Lucien TAVARES	Michel BUISSON
Céline CARBONERO	Serge PERRIN
Laurent BLANCHON	Yves MOUNIER
Raphaël JOURDAN	Christian RAMBERT
Noël RAFFORT	Véronique GENTIL
Sylvie TRAPET	Eric DESPRES

- Désigne le président de la CCID : Franck DORIOL, maire.

Questions diverses :

MEMBRES DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Commission thématique	Vice-Président (e) réfèrent (e)	Titulaire	Suppléant
Commission Tourisme	Raphaël MOCELLIN	Eric DESPRES	Joseph ALBANESE
Pas de Commission dédiée mais le conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	Philippe ROSAIRE	Julien ROUSSEL	Joseph ALBANESE
Commission Développement économique	André ROUX	Bastien SANGIORGIO	Julien ROUSSEL
Commission Gestion et valorisation des déchets	Geneviève MOREAU-GLENAT	Didier TRICHARD	Franck DORIOL
Commission Enfance jeunesse et réussite éducative	Dominique UNI	Marie-Claire GEYMOND	Caroline EYSSARD PONCIER
Commission Action sociale et culturelle	Nicole DI MARIA	Eric DESPRES	Marie-Claire GEYMOND
Commission Environnement, transition énergétique et mobilité	Albert BUISSON	Lyliane MUZELIER	Didier TRICHARD
Commission Finances Commission Ressources humaines Commission mutualisation (modèle CLECT)	Sylvain BELLE	Franck DORIOL	Geneviève TORRALBA
Commission aménagement et foncier	Jean-Claude DARLET	Lyliane MUZELIER	Bastien SANGIORGIO
Commission Sport et loisirs	Yves CREACH	Bastien SANGIORGIO	Lionel CARLIN
Commission Agriculture Commission Habitat	Gilbert CHAMPON	Lionel CARLIN	Geneviève TORRALBA

Suivi de l'Indice de Qualité des Comptes Locaux

Données définitives de l'exercice 2019

La Direction Générale des Finances Publiques a adressé à la commune de Morette le rapport de suivi de l'indice de qualité des comptes locaux.

Ce suivi permet de fournir à l'organe délibérant ou à tout autre organe de la collectivité des éléments d'analyse de la qualité de ses comptes.

Cette analyse présente l'évolution de l'indice sur les 5 derniers exercices complétée d'une comparaison nationale.

L'évolution de l'indice qualité comptable depuis 2015 :

Le suivi rend compte de l'évolution de l'indice de qualité comptable de la commune de Morette comparé à l'indice observé pour l'ensemble des collectivités de même nature au niveau national. L'indice est présenté sous la forme d'une note sur 20.

**Alors que l'indice national est à 18, la commune de Morette a un indice de qualité de 20.8
L'indice de qualité comptable 2019 de la commune de Morette est excellent.**

(Les données sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune)

SMVIC Service Assainissement : contrôles

Information du service assainissement de notre inter communauté

A partir du mercredi 23 septembre 2020, nous vous informons du passage d'un technicien SPANC de notre service afin de débiter les contrôles d'assainissement des habitants de votre commune.

Pour la commune de Morette, nous vous indiquons que nous effectuerons les contrôles autant pour les habitations reliées à l'assainissement collectif qu'à l'assainissement non collectif.

Les visites sont aussi programmées sur les mois de novembre et décembre.

Nuisances sonores

Nous avons tous pu constater que cet été, le meilleur ami de l'homme avait mis du cœur à l'ouvrage pour empêcher ses voisins de passer des jours, soirées voire des nuits tranquilles. La municipalité proposera prochainement une réunion aux propriétaires de chiens afin de partager sur ce sujet et de trouver la meilleure solution pour le bien de tous.

Des solutions existent et nous nous devons de ne pas les ignorer.

Du côté des aînés

Nous remercions les personnes qui étaient présentes lors de la 1^{ère} réunion d'information du futur CCAS. Nous programmerons une nouvelle réunion dès que nous aurons réceptionné la salle communale afin de tout mettre en place pour redémarrer les après-midi récréatives avant la fin de l'année.

Du côté des écoles

Mardi 1^{er} septembre, malgré les contraintes du protocole sanitaire mis en place pour la lutte contre la COVID 19, les enfants de Cras et de Morette ont bien repris le chemin de l'école. Nous sommes allés à leur rencontre le jour de la rentrée et nous avons pu constater que tous, enfants, enseignantes et personnel scolaire était ravis de cette reprise.

Pour l'école de Morette, ce sont 37 enfants qui sont répartis dans les deux classes de Mme Battuz et de Mme Roche.

Cet été, Christopher notre employé communal avait pris soin de repeindre les murs des classes de notre école.

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 25 mètres aux abords des établissements scolaires



Rénovation du bâtiment Mairie

Le chantier a bien avancé. La façade Sud qui donne sur la cour de l'école est presque terminée, l'intérieur de la mairie et de la salle communale prennent forme.

La pose de la nouvelle chaudière est en cours, elle sera opérationnelle au plus tard le 15 octobre prochain.



Travaux en cours dans la salle communale



Façade Sud de la Mairie



Une passion commune : le monde de l'abeille.

Depuis 3 ans, avec une petite bande d'amis des villages voisins, nous nous sommes lancés dans le monde de l'apiculture amateur.

Cela faisait longtemps que cette envie nous trottait dans la tête et nous avons franchi le pas. Avec une solide formation théorique et pratique du syndicat apicole dauphinois et faisant partie de l'association des apiculteurs à Vinay, chacun avec son rucher amène son expérience et cela permet des échanges très enrichissants.

Pour ma part mon rucher se trouve sous l'église de MORETTE, chaque jour est une expérience sur l'abeille et son environnement.

Chaque saison apicole peut être très différente d'une saison à l'autre en fonction de la nourriture de la météo de la mortalité des abeilles

Cette année est une bonne année avec très peu de mortalité, les abeilles ont beaucoup récolté de miel toutes fleurs avec une dominante de châtaignier.

Si comme moi vous aimez les abeilles et leur environnement, que vous voulez avoir plus de connaissance sur ce monde extraordinaire, vous pouvez nous rejoindre dans l'association.

Si vous souhaitez simplement goûter du miel de notre rucher à MORETTE.

(miel sans traitement chimique).



Vous pouvez me contacter Mr. Eric MASSIT au 06 37 87 43 65.

Il vous attend :

Depuis le mois de juillet nous avons la chance d'accueillir Rudy et son commerce ambulants, qui vous attend le vendredi soir sur le parking du Boulodrome pour vous faire déguster d'excellentes pizzas.

PIZZA TRADITIONNELLE CUITE AU FEU DE BOIS

17h30 - 21h30
Mercredi/Samedi
 St Jean de Moirans : place du marché
Jeudi/Dimanche
 Vourey : place du marché
Vendredi
 Morette : parking du boulodrome

L'autentica PIZZ'

La pizza italiana autentica ...

06 48 32 83 57

Retrouvez nous sur **L'autentica Pizz' 38**

Pizzas base tomate		Pizzas base crème	
<i>La Margherita</i>	8,00 €	<i>L'absacienne</i>	9,00 €
MOZZARELLA, HUILE D'OLIVE, OLIVES		MOZZARELLA, OIGNONS, LARDONS, OLIVES	
<i>La Napoli</i>	9,00 €	<i>La 4-Formaggi</i>	10,00 €
MOZZARELLA, ANCHOIS, CÂPRES, OLIVES		MOZZARELLA, GORGONZOLA, CHÈVRE, GRANA PADANO, OLIVES	
<i>La Prosciutto</i>	9,20 €	<i>La Forestière</i>	10,20 €
MOZZARELLA, CHIFFONNADE DE JAMBON, OLIVES		MOZZARELLA, CHAMPIGNONS, LARDONS, OIGNONS, OLIVES	
<i>La Reale</i>	9,50 €	<i>La Sauvage</i>	10,50 €
MOZZARELLA, CHIFFONNADE DE JAMBON, CHAMPIGNONS, OLIVES		MOZZARELLA, REBLOCHON, POMMES DE TERRE, LARDONS, OIGNONS, OLIVES	
<i>La Parmigiana</i>	9,50 €	<i>La Raclette</i>	10,50 €
MOZZARELLA, AUBERGINES, GRANA PADANO, OLIVES		MOZZARELLA, SERRANO, FROMAGE RACLETTE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, OLIVES	
<i>La Vegetarianna</i>	9,50 €	<i>La 6-Formaggi</i>	12,00 €
MOZZARELLA, PERSILLADE MAISON, AUBERGINES, POIVRONS, CHAMPIGNONS, OLIVES		MOZZARELLA, GORGONZOLA, CHÈVRE, GRANA PADANO, RACLETTE, REBLOCHON, OLIVES	
<i>L'azzurra</i>	10,00 €	Les gastronomiques	
MOZZARELLA, CHIFFONNADE DE JAMBON, GORGONZOLA DOP, OLIVES		<i>La Ruche</i>	11,00 €
<i>La 4-Formaggi</i>	10,00 €	TOMATE/CRÈME, MOZZARELLA, CHÈVRE, MIEL, NOIX, OLIVES	
MOZZARELLA, GORGONZOLA, CHÈVRE, GRANA PADANO, OLIVES		<i>La Vera Margherita</i>	11,00 €
<i>La Bologna</i>	10,00 €	TOMATE, BUFFALA, HUILE D'OLIVE BASILIC, OLIVES	
MOZZARELLA, OIGNONS, VIANDE HACHÉE, OLIVES		<i>L'Insalata</i>	11,50 €
<i>La Grenobloise</i>	10,00 €	TOMATE, MOZZARELLA, SERRANO, GRANA PADANO, TOMATES CERISES, RÉDUCTION DE BALSAMIQUE, OLIVES	
MOZZARELLA, NOIX, CHIFFONNADE DE JAMBON, GORGONZOLA, OLIVES		<i>La Lombardi</i>	12,00 €
<i>La Cannibale</i>	10,00 €	TOMATE, CHIFFONNADE DE MORTADELLE, BUFFALA, RÉDUCTION DE BALSAMIQUE, OLIVES	
MOZZARELLA, OIGNONS, VIANDE HACHÉE, SPANATA, OLIVES		<i>La pizza du chef</i>	12,50 €
<i>La Calabraise</i>	10,20 €	TOMATE, BUFFALA, CÂPRES, SPANATA, ROQUETTE, RÉDUCTION DE BALSAMIQUE, OLIVES	
MOZZARELLA, SPANATA, POIVRONS, OLIVES		Spécialités ravioles (tomate/crème)	
<i>La Forestière</i>	10,20 €	<i>La Royannaise</i>	9,50 €
MOZZARELLA, CHAMPIGNONS, LARDONS, OIGNONS, OLIVES		MOZZARELLA, RAVIOLES DU ROYANS, OLIVES	
<i>La Burger</i>	10,50 €	<i>La Capra</i>	10,00 €
MOZZARELLA, VIANDE HACHÉE, OIGNONS, POIVRONS, CHEDDAR, SAUCE BURGER, OLIVES		MOZZARELLA, CHÈVRE, NOIX, RAVIOLES DU ROYANS, OLIVES	
<i>La Moussaka</i>	10,50 €	<i>La Montagnarde</i>	10,00 €
MOZZARELLA, AUBERGINES, VIANDE HACHÉE, GRANA PADANO, OLIVES		MOZZARELLA, GORGONZOLA, RAVIOLES DU ROYANS, OLIVES	
<i>La 6-Formaggi</i>	12,00 €	<i>La Rustique</i>	10,50 €
MOZZARELLA, GORGONZOLA, CHÈVRE, GRANA PADANO, RACLETTE, REBLOCHON, OLIVES		MOZZARELLA, VIANDE HACHÉE, RAVIOLES DU	

Les Burgers de Simone

Un petit message de Marine qui a repris son activité d'organisatrice événementiel et qui par la force des choses a dû cesser de venir nous régaler.

Elle est très contente d'avoir pu travailler cet été à Morette, d'ailleurs elle remercie toutes les personnes qui lui ont rendu visite à son camion et grâce à qui elle a pu traverser la crise actuelle.

Notre village qui fut aussi le sien l'émerveille tellement qu'elle nous a laissé sous-entendre qu'il serait possible qu'elle revienne occasionnellement l'été prochain.

Bonne continuation à Marine.



Déchetterie mobile



AOÛT > DECEMBRE 2020

DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchetterie mobile permet aux habitants du territoire les plus éloignés des trois déchèteries de disposer d'un service de proximité pour le tri et le recyclage de leurs déchets.

Plusieurs fois par mois, ce dispositif innovant mis en œuvre par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté parcourt le territoire pour prendre place sur des aires de collecte.

Déchets collectés



CARTONS



MÉTAUX



DÉCHETS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS NON RECYCLABLES



BOIS



MOBILIER



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

NON ADMIS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS

Informations 04 76 38 66 03

Service gestion et valorisation des déchets

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Aires d'accueil de la déchetterie mobile

accessibles à tous les habitants du territoire hors professionnels publics ou privés

Chevrières, parking du cimetière
Poliénas, place du village / école
Presles, foyer de ski
Rencurel, parking du col de Romeyère
Saint-Antoine l'Abbaye, parking de la salle des fêtes
Saint-Appolinard, parking de la salle des fêtes
Saint-Lattier, parking service technique
Saint-Hilaire du Rosier :
Village, parking cimetière
Gare, parking de la salle des fêtes
Saint-André en Royans, parking derrière l'école
Varacieux, parking service technique

Passages de la déchetterie mobile

10h30-12h30 & 13h-16h

d'AOÛT à DÉCEMBRE 2020

Dates et horaires sous réserve de modification de service

AOÛT
Jeudi 27 à Presles
Samedi 29 à Saint-André en Royans

SEPTEMBRE
Mercredi 2 à Poliénas
Vendredi 4 à Saint-Antoine l'Abbaye
Mardi 8 à Chevrières
Vendredi 11 à Saint-Hilaire du Rosier (gare)
Mercredi 16 à Saint-Lattier
Vendredi 18 à Varacieux
Samedi 26 à Saint-Hilaire du Rosier (village)
Mardi 29 à Saint-Appolinard

OCTOBRE
Vendredi 2 à Chevrières
Mardi 6 à Saint-André en Royans
Samedi 10 à Saint-Hilaire du Rosier (gare)
Mercredi 14 à Poliénas
Vendredi 16 à Saint-Antoine l'Abbaye
Mardi 20 à Varacieux
Samedi 24 à Saint-Lattier
Mardi 27 à Saint-Hilaire du Rosier (village)
Vendredi 30 à Chevrières

NOVEMBRE
Mardi 3 à Saint-Appolinard
Samedi 7 à Saint-Antoine l'Abbaye
Mardi 10 à Varacieux
Vendredi 13 à Saint-Lattier
Mardi 17 à Saint-Hilaire du Rosier (gare)
Samedi 21 à Poliénas
Mardi 24 à Saint-André en Royans
Vendredi 27 à Chevrières

DECEMBRE
Mardi 1^{er} à Saint-Appolinard
Samedi 5 à Varacieux
Mardi 8 à Saint-Hilaire (village)
Vendredi 11 à Saint-Antoine l'Abbaye
Mercredi 16 à Poliénas
Samedi 19 à Chevrières

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)



Nouvelles des Archers des Mondalines

La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser notre traditionnelle fête du 14 juillet, dommage, nous aurions fêté les 25 ans du club.... Et oui déjà !!!

Malgré toutes ces années, notre enthousiasme à faire vivre ce club perdure et les archers sont toujours très actifs.

Tout le tracé du parcours 3D a été revu et relooké, il n'est pas totalement finalisé, mais ça avance bien.

Le vol de 2 cibles 3D en début d'année nous laisse « un petit goût amer », mais nous continuons à œuvrer pour que les vrais amoureux de la nature et du sport de plein air puissent se faire plaisir.

Le loup est voleur par instinct L'homme par cupidité.

Saison 2020-2021 : inscriptions courant septembre : Rens. 04 76 07 24 93

60 € à l'année : carte du club et assurance FNSMR (Fédération Nationale de Sport en Milieu Rural) - Adulte et enfant (à partir de 12 ans)

RDV les samedis après-midi, sauf en cas de mauvais temps, à partir de 14h30 sur le site des Mondalines. (Chaussures de marche et vêtement chaud conseillés)

Possibilité de prêt de matériel pour débiter.

Le Président
Gilbert DEZANET

**A.C.C.A.
MORETTE**

Petit message de nos amis les chasseurs :

A.C.C.A MORETTE: mise en garde contre la divagation des chiens

Régulièrement des chiens errants sont vus sur la commune de Morette. En tant que propriétaire de votre animal vous êtes responsable de tous ses agissements.

Attention vous devez empêcher votre chien d'aller seul sur la voie publique et si vous le promenez, vous devez toujours le garder sous votre contrôle.

L'ACCA de Morette demande aux propriétaires des animaux concernés de faire preuve de vigilance afin de mettre fin aux escapades de leurs compagnons à quatre pattes. La divagation des chiens étant interdite, l'ACCA de Morette rappelle que tout animal domestique capturé sera systématiquement déposé à la SPA.

Il est important que chacun respecte les personnes et le travail accompli par notre garde-chasse, et piégeur assermentés.

Le conseil d'administration de l'A.C.C.A. de Morette.

Recommandations aux promeneurs en Isère

- Porter de préférence des tenues claires ou vives
- Privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés
- Signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe)
- A la vue du panneau « chasse en cours », le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent. Se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier

Pour avoir une information complète sur la chasse dans votre commune (jours chassés et territoire), se rapprocher du Président d'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) en obtenant ses coordonnées en mairie. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI) se tient également à la disposition des responsables de clubs et d'associations pour étudier les dates et parcours des rassemblements sportifs envisagés (course d'orientation, trail, randonnée, etc.) pour le bon déroulement de chacune des activités.

En Isère, les chasseurs ont par ailleurs fixé **un jour de non chasse total, le vendredi.**



Dans un contexte perturbé par le COVID, l'association « les 7 collines » s'adapte. Tout au long de l'été, **les rendez-vous du dimanche matin** ont été maintenus sur le terrain de boules. Quelques parties de pétanque acharnées... une balade sur les sentiers du village... et c'est l'arrivée en renfort des moins « sportifs » pour partager l'apéritif.



Ces matinées matérialisent bien l'objectif des rendez-vous de l'été : proposer un moment de rencontre aux habitants qui le souhaitent.

La fournée de pain a été préservée également moyennant quelques précautions.

La dernière fournée du samedi 5 septembre, a montré que le talent de nos boulangers n'avait rien cédé au coronavirus ! Félicitations à toute l'équipe et à bientôt pour la prochaine (sans doute le 31 octobre).



Et dès que ce sera possible, nous dégusterons ensemble les diots cuits sur la cendre avec le petit verre de blanc qui les accompagne !!!....

Le confinement que nous avons tous subi et les règles de distanciation physique actuelles ne font que renforcer le besoin de rencontre et d'échange.

🎵 « Et demain on fera quoi ? ... 🎵 .. 🎵
S'aimer encore, danser encore
Sourire encore, s'embrasser plus fort... »

ETAT CIVIL



Naissance : Jade, Marguerite Million née le dix-neuf août 2020.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58

Responsable de publication : Franck Doriol

Ne pas jeter sur la voie publique